



Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire

Le 14 avril 2011 à 19h à la Mairie de BARBEREY SAINT SULPICE

Présents : voir feuille d'émargements

M. Marcel SPILMANN ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

La majorité des membres du conseil étant présente, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

M. CARRE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 16 décembre 2010 : projet de bail à construction

Suite à la réunion du 17 mars 2011, le conseil a décidé de demander des précisions sur les deux baux : emphytéotique ou à construction.

Ainsi, les membres de la commission «équipements sportifs » ont rencontré Me Cossard, notaire, pour obtenir un comparatif entre les deux baux.

Ce comparatif est distribué à tous les membres présents.

Après lecture, M. Pottier expose que la commission souhaite maintenir le projet de bail à construction en supprimant l'article 7 « LE PROMETTANT aura le droit de faire visiter la propriété et les constructions par son architecte ou son mandataire une fois par an, à ses frais, pour s'assurer de l'exécution de tous travaux d'entretien, de réparation et de ravalement ».

Certains délégués font remarquer qu'il existe des erreurs dans le tableau réalisé par Me Cossard, notamment au niveau du sort des constructions à la fin du bail.

Ainsi, M. Pottier prendra de nouveau attache auprès de Me Cossard.

Approbation du compte rendu du 17 mars 2011

M. Sainton demande à supprimer le paragraphe concernant son intervention lors de l'approbation du compte rendu du 16 décembre 2010.

Contrat de Pays 2011-2013 : l'enveloppe serait de 540 000 €.

Avancement du dossier micros-crèches

Le bâtiment de Villechétif est en cours de reconstruction.

La CAF a confirmé l'obtention d'une subvention de 132 000 € pour chacune des structures (Villechétif et Barberey Saint Sulpice).

Organisation des animations jeunes pour 2011

M. Spilmann rappelle que certaines communes ont accepté une convention avec la commune de Saint Lyé pour l'encadrement des jeunes de 12 à 17 ans au club juniors ados sur toutes les périodes périscolaires (mercredis et vacances, voire même certains week-end).

Cependant, il reste à gérer le problème du transport. Par conséquent, M. Spilmann se charge de contacter les sociétés de transport afin de convenir d'une mise à disposition d'un bus sur toute la période estivale.

Approbation du compte administratif 2010

Le Bureau réuni sous la Présidence de M. Thierry GIROT délibérant sur le compte administratif 2010 dressé par M. Marcel SPILMANN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		320 815,23	28 635,12			292 180,11
Opérations de l'exercice	993 748,56	1 388 893,88	6 179,73	546 558,63	999 928,29	1 935 452,51
TOTAUX	993 748,56	1 709 709,11	34 814,85	546 558,63	999 928,29	2 227 632,62
Résultats de clôture		715 960,55		511 743,78		1 227 704,33
Restes à réaliser			715 730,00		715 730,00	
TOTAUX CUMULES	993 748,56	1 709 709,11	750 544,85	546 558,63	1715 658,29	2 227 632,62
RESULTATS DEFINITIFS		715 960,55	203 986,22			511 974,33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

Approbation du compte de gestion 2010

Le conseil approuve la l'unanimité le compte de gestion de l'année 2010 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 715 960,55 € et un excédent d'investissement de 511 743,78 €.

Affectation du résultat 2010

Le Conseil Communautaire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 approuvé ce même jour,

Considérant le résultat de fonctionnement antérieur reporté

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 715 960,55 €

Décide d'affecter le résultat comme suit

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	395 145,32
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
Ligne 002 du compte administratif N-1	320 815,23
C) RESULTAT A AFFECTER A+B (hors restes à réaliser)	715 960,55
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	511 743,78
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	715 730,00
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT D-E	203 986,22

DECISION D'AFFECTATION	715 960,55
(pour le montant du résultat à affecter en C (ci-dessus))	
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	203 986,22
G) Au minimum, couverture du besoin de financement F	
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	511 974,33

Vote du budget primitif 2011

Le conseil approuve le budget primitif 2011 tel que présenté ci-dessous

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 040 825	1 528 852
INVESTISSEMENT	650 000	853 987
Report de crédits 2010 vers 2011	715 730	0
TOTAL	3 406 555	2 382 839
Intégration des résultats 2010		Fonctionnement 511 973 Investissement 511 743
TOTAL GENERAL	3 406 555	3 406 555

Vote des taux d'imposition des 4 taxes pour 2011

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et qu'il convient de fixer les taux des 4 taxes locales pour l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, fixe les taux des 4 taxes locales à :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation | 0,647 % |
| ➤ Taxe sur le foncier bâti | 0,540 % |
| ➤ Taxe sur le foncier non bâti | 0,527 % |
| ➤ Cotisation foncière des entreprises | 0,534 % |

Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011

Monsieur le Président expose qu'il convient de fixer le taux de la TEOM pour l'année 2011.

Le Conseil Communautaire, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, fixe les taux des 5 zones de la TEOM à :

- | | |
|---|---------|
| ➤ Zone 1 : Collecte sélective en porte à porte et accès aux déchèteries | 10,21 % |
| ➤ Zone 2 : Collecte sélective en porte à porte et non accès aux déchèteries | 8,09 % |
| ➤ Zone 3 : Commune adhérente au SIEDMTO : Feuges | 10,82 % |
| ➤ Zone 4 : Collecte sélective en porte à porte, accès aux déchèteries et collecte en apport volontaire pour les déchets verts | 11,00 % |
| ➤ Zone 5 : Communes adhérentes au SIEDMTO : Aubeterre et Montsuzain | 12,01 % |

Questions diverses

Contrat de Pays 2011-2013 : les projets doivent parvenir à l'agent de développement pour le 1^{er} mai 2011.

Collecte des journaux : la collecte des conteneurs journaux n'est pas assurée régulièrement, et le planning de collecte n'a toujours pas été transmis.

Lors des collectes aucun filet n'est disposé sur le camion, les journaux s'envolent donc très facilement.

Aussi, certains conteneurs ont été cassés lors des tournées.

M. le Président se charge d'intervenir auprès de SITA Dectra et propose l'obtention d'un avoir en contre partie du préjudice subit.

Création de logements étudiants : M. Gallet expose que des logements étudiant ont été créés sur la commune de St Thibault. La même démarche pourrait être entreprise sur le territoire de la CdC.

Séance levée à 22 h.